

Alapini-Gansou, Reine (Benin)

[Original : français]

Exposé des qualifications

La République du Bénin a ratifié le statut de Rome de la Cour Pénale Internationale en Janvier 2002. En collaboration avec la coalition béninoise pour la Cour Pénale Internationale, elle œuvre à l'adoption de la loi d'incorporation du statut de Rome dans son arsenal juridique interne. Elle œuvre aussi à une meilleure coopération entre la Cour Pénale Internationale et les Etats de l'Afrique Francophone.

Critères justifiant la considération morale, l'impartialité et l'intégrité de Madame Reine Alapini-Gansou.

Mme Reine Alapini-Gansou est ressortissante du Bénin. Sa candidature est présentée par le gouvernement du Bénin aux termes de l'article 36 du statut de Rome de la Cour pénale Internationale et des résolutions ICC-ACP/3/Res.6 amendée par les résolutions ICC-ASP/5/Res.5 et ICC-ASP/12/Res.8 adoptées par l'Assemblée des Etats Parties le 10 septembre 2004, le 1er février 2007 et le 27 novembre 2013 respectivement.

Née à Abidjan en Côte d'Ivoire le 11 Août 1956, elle est titulaire d'un diplôme d'Etude approfondies (DEA) des Universités de Maastricht au Pays-Bas, du Bhoutan et de Lomé au Togo. Elle est par ailleurs titulaire d'une maîtrise en droit des affaires et carrière judiciaires de l'Université National du Bénin.

Mme Reine Alapini-Gansou est de tradition Romano germanique de la civil law ; mais elle a obtenu un diplôme universitaire en droit de la commonlaw de l'Université de Lyon 3–France.

Au regard de son parcours dans le domaine du droit international des droit de l'homme et du droit humanitaire, Madame Reine Alapini-Gansou a obtenu plusieurs certificats dans le domaine du droit de développement, du droit de l'environnement, des droits de la femme. Elle a, pour sa grande contribution au service des droits de l'homme obtenu de nombreuses distinctions notamment :

- a) Le prix des droits de l'homme du cinquantenaire des indépendances africaines décerné par l'Académie des Sciences d'Outre-Mer, Sorbonne, France, 27 Novembre 2010 ;
- b) La distinction du 25ème anniversaire de la Commission Africaine des droits de l'Homme pour sa contribution au service des droits de l'homme pour l'Afrique, 25 Octobre 2012, Yamoussoukro, Côte d'Ivoire ;
- c) Distinction pour sa contribution à la lutte contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et faite à l'égard des homosexuels, Genève, UNAIDS, 16 MAI 2014 ; et
- d) Une distinction pour sa contribution en tant que personnalité, membre et porte-parole de la chambre de réponse électorale à la réussite de l'élection présidentielle de 2016 au Bénin.

Les compétences pour les fonctions judiciaires au niveau national

Dans le domaine académique :

Mme Reine Alapini-Gansou est enseignant-chercheur dans les Universités d'Abomey-Calavi et de Parakou depuis 2001. Elle travaille à titre honoraire actuellement. A cet égard, elle a présenté des travaux sur la théorie de l'Interprétation Stricte de la loi pénale ; le rôle de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) dans la protection de l'environnement. En 2002, elle a présenté aux journées scientifiques de Lomé une communication sur : « les nouvelles dimensions de l'Aveu en matière Pénale ». Elle a été

Chargée de cours à l'Institut des Droits de l'Homme, (IDH) et à la Faculté des Sciences de la Santé (FSS) au Bénin.

Elle est auteur ou co-auteur de plusieurs publications dont :

- a) « De l'article 64 à l'article 122-1 du Code pénal : une réforme à mi-chemin », paru à la revue annuelle de l'assistance en santé mentale en Afrique « Réalités Africaines » 1999 ;
- b) « Aspects Psycho pathologique du viol en Afrique : cas du Benin et du Congo » ;
- c) « Violences faites aux femmes : intérêt de la mise en place d'une cellule de prise en charge médico-psycho-juridique », paru dans le Bénin Médical N°39/40-2008 ;
- d) « Le code des personnes et de la famille du Bénin à l'épreuve de l'application » 2012 ;
- e) « La responsabilité des Etats face aux violences sexuelles en Afrique », 2016 ;
- f) « L'adoption au Bénin, entre droit et culture », congrès santé mentale, Novembre 2016 ; et
- g) « Le législateur et le juge africain dans le succès de la mission de la Cour Pénale Internationale, 2017.

Dans le domaine du Barreau

Elle est Avocate depuis 1986 et totalise cette année 31ans de pratiques judiciaires. A cet égard, elle est inscrite au Barreau du Bénin sous le numéro 23.

Elle est avocate près la Cour Pénale Internationale et inscrite sur la liste des avocats de permanence.

Ancienne stagiaire pour la Conférence Internationale des Barreaux à Paris (1988).

Ancienne stagiaire de l'Organisation Internationale pour le Droit du Développement de Rome, Italie 2000-2002.

Elle a pris part au projet « Justice pour tous au Rwanda » après le génocide de 1994 pour l'association Avocats sans Frontières (ASF) de Belgique en 2001.

Membre du barreau Pénal International et de l'association Internationale des avocats de la défense.

En tant qu'avocate ; elle a été cooptée comme Formatrice au centre international de formation des avocats francophones (CIFAF) sur la procédure devant la Cour Pénal Internationale depuis 2012.

En tant qu'avocate, elle a plaidé dans l'affaire Alidou Ouedraogo contre le gouvernement du Burkina Faso en 2002. Elle a obtenu en 2009, l'anti constitutionnalité de l'article 336 du code pénal béninois portant répression de l'adultère jugé discriminatoire à l'égard de la femme.

Au Bénin, elle a exercé comme membre de la Commission National de Codification et de Législation (CNCL) et comme consultante pour la cellule d'analyse et de programmation de l'Assemblée nationale du Bénin (CAPAN) pour la réforme du code béninois de procédure pénale.

Compétence dans le domaine du droit pénal, de la procédure pénale, du procès pénal et dans le domaine du droit international

Compétence reconnue dans le domaine du droit pénal et de la procédure pénale

Mme Reine Alapini-Gansou est Avocate au Barreau du Bénin depuis le 04 Décembre 1986 et a de l'expérience avérée en matière de procès pénal devant les cours et tribunaux du Bénin et aux assises.

Elle enseigne le Droit Pénal Général et la Procédure Pénale à l'Université d'Abomey-Calavi en République du Bénin depuis 2001.

Elle est formatrice au Centre International de formation des Avocats Francophones (CIFAF) sur la procédure devant la Cour Pénale Internationale depuis 2012.

Compétences dans le domaine du droit international

Depuis son élection en 2005 et sa réélection en 2011 comme membre de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, Mme Reine Alapini-Gansou a assumé de très hautes fonctions au sein de cette institution quasi juridictionnelle. Elle quitte la commission africaine après 12 années de pratique du droit régional et international des droits de l'homme.

Elle a été Présidente de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (2009-2011) ; et a ainsi effectué plusieurs missions de promotion dans plus de 45 pays en Afrique et dans le monde. Elle a également effectué des missions d'établissement des faits dans plusieurs pays Africains.

Elle a été présidente ou membre de plusieurs jurys de procès fictifs sur les droits de l'homme organisés par le Centre des Droits de l'Homme de l'Université de Pretoria en Afrique du Sud.

Elle a été à l'initiative de la saisine de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples dans le cadre des violations massives des droits de l'homme perpétrées en Lybie en 2010.

Elle a par ailleurs, présidé le comité sur les droits humains des PVVIH et autres personnes vulnérables, créé au sein de la Commission Africaine de 2009 à 2011 et dont elle est encore actuellement membre. A ce titre, elle est experte auprès de l'ONUSIDA pour les droits des personnes vivant avec le VIH, les personnes vulnérables et les homosexuels.

En tant que membre du groupe de travail sur les droits des personnes âgées et des handicapées de la commission africaine depuis 2007 ; elle a pris part à l'élaboration d'un protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples sur la promotion et la protection des droits des personnes âgées en Afrique, et d'un protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples sur les droits des personnes handicapées en Afrique.

Elle est Rapporteuse spéciale sur les droits des défenseurs des droits de l'homme en Afrique de 2005 à 2009 ; et de 2011 jusqu'au jour de son départ de la commission africaine (juillet 2017) :

a) A ce titre, elle a pris part à de nombreux séminaires et rencontres sur des sujets d'actualité liés à la promotion et à la protection des droits des défenseurs des droits de l'homme et au renforcement de leurs capacités. Elle a fait éditer des manuels et des guides de travail pour les droits des défenseurs des droits de l'homme ; et a organisé plusieurs colloques sur les droits de l'homme en Afrique ;

b) En tant que Rapporteuse spéciale sur les défenseurs des droits de l'homme en Afrique, Mme Reine Alapini-Gansou a conduit deux études dont une sur la situation des femmes défenseuses en Afrique et une sur la liberté d'association en Afrique. A cet égard, elle a effectué des missions dans plusieurs pays Africains ;

c) Elle a par ailleurs conduit à l'adoption de trois lignes directrices : une sur la liberté d'association et de réunion ; une sur les droits humains et le terrorisme en Afrique ; et une sur le droit à la manifestation pacifique en Afrique ;

d) Mme Reine Alapini-Gansou a été experte pour l'élaboration et l'adoption d'une loi type sur la liberté d'association à la demande du Service International pour les Droits de l'Homme (SIDH) ; et

e) Elle a été à l'initiative de l'adoption d'une loi de protection des défenseurs des droits de l'homme en Côte d'Ivoire.

Elle a été membre de la Cour Permanente d'Arbitrage de la Haye.

Elle a été nommée membre de la mission internationale d'enquête des Nations Unies sur les violences électorales en République de Côte d'Ivoire de Mai à Juin 2011.

Elle a été également Chef de la Composante Droits de l'Homme de la Mission Internationale Africaine de Soutien au Mali (MISMA/MISAHHEL) de avril 2013 à octobre 2014.

De 2015 à 2017 à la fin de son mandat à la commission africaine, Mme Reine Alapini-Gansou a présidé le groupe de travail conjoint sur les procédures spéciales de la commission africaine et des Nations Unies.

Experte membre du groupe de contact pour les droits humains et le VIH pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale (ONUSIDA).

En septembre 2016, elle a été nommée par le secrétaire général des Nations unies comme membre de la Commission d'enquête sur les violations des droits de l'homme au Burundi.

Langues

Francophone d'origine, Mme Reine Alapini Gansou a une bonne connaissance de l'Anglais et est capable de s'exprimer en langue anglaise et de l'écrire. Dans le cadre de son mandat en tant que membre de la Commission Africaine et rapporteur spéciale, elle a eu bon nombres d'occasions d'utiliser cet atout et de l'améliorer.

Elle utilise l'outil informatique.

Liste de candidature

Aux fins du paragraphe 5 de l'article 36 du statut de Rome Madame Reine Alapini-Gansou est proposée au poste de juge à la Cour Pénal Internationale sur la liste de candidature B.

Expertise juridique spécialisée

Elle a été consultante pour l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour l'élaboration d'un projet de loi portant promotion et protection des droits humains des malades mentaux (2008).

Elle a été consultante pour le Bureau International du Travail (BIT) sur les droits humains des malades mentaux et des personnes vivant avec le VIH en milieu de travail.

Elle est arbitre agréé auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin.

Elle est arbitre agréé auprès de l'association interprofessionnelle de coton au Bénin.

En tant que membre de la Coalition Béninoise pour la Cour Pénale Internationale, elle a présenté et exécuté un projet d'atelier d'élaboration et de rédaction d'une loi d'adaptation et de mise en œuvre du statut de Rome pour le Bénin.

Elle est membre de plusieurs associations féminines. En tant qu'ancienne membre de l'association des femmes juristes du Bénin, membre fondatrice du réseau WILDAF-BENIN et ABDD elle a été à l'initiative de plusieurs lois protégeant les femmes au Bénin :

a) La loi N° 2002-07 du 24 Août 2004 portant Code des Personnes et de la Famille en République du Bénin ;

b) La loi n°2003 -03 du 03 Mars 2003 portant répression des mutilations génitales féminines en République du Bénin ;

c) La loi N°2006-19 du 05 Septembre 2006 portant répression du harcèlement sexuel et protection des victimes en République du Bénin ;

d) La loi N°2005-31 du 05 Avril 2006 du 06 Avril portant prévention, prise en charge en contrôle du VIH/SIDA en République du Bénin ; et

e) La loi portant promotion et protection des droits des malades mentaux au Bénin.

Elle a œuvré à la réalisation d'un module de formation pour les femmes para juristes du réseau WILDAF-BENIN. En tant que membre du réseau WILDAF-BENIN, elle a œuvré à la conception et à la réalisation d'un manuel d'animation juridique dans le cadre de l'initiative des droits juridiques de la femme / Women'sLegalRights Initiative (WLR-Bénin).

A ce jour, elle sert comme juriste conseil pour les femmes victimes de violences et de viol au centre pour le Droit et le développement de la Femme, du réseau Wildaf-Bénin et totalise dans ce cadre plus de 250 cas matrimoniaux, successoraux, de coups et blessures, de viols entre autres, traités en mode alternatifs de règlements de litiges ou au contentieux devant les cours et tribunaux.

Indication de la nationalité

Mme Reine Alapini-Gansou est de nationalité béninoise comme l'atteste son certificat de nationalité produit ci-joint.
